



PV du conseil d'école du vendredi 11 mars 2022

Ordre du jour

1. Installation du conseil d'école - Désignation du secrétaire de séance et approbation du PV du conseil d'école précédent
2. Inscription des nouveaux élèves pour l'année 2022/2023 ; visite de l'école
3. Effectifs pour la rentrée 2022/2023 – Retrait d'un poste
4. Evaluations nationales CP janvier 2022
5. Elections des représentants des parents d'élèves : vote par correspondance / électronique
6. Sécurité à l'école
7. Projets pédagogiques réalisés et à venir
8. Bilan financier de la coopérative scolaire
9. Péri-scolaire / Association Grandir les pieds dans le Bié
10. Questions écrites des parents

Présents :

Mmes Girardclos, Perriguet, Gallay, Malugani, et Vauclair (enseignantes).

Mmes Boissenin, Godard, MM. Pouthier, Pecler (représentants des parents d'élèves).

MM. Demangeon (maire de Saint-Maurice-Colombier), Morel (adjoint au maire de Saint-Maurice-Colombier), Mme Faivre (conseillère municipale de Blussans), Mme Labeuche (conseillère municipale de Villars-sous-Écot)

M. Chatot (DDEN)

Excusés :

Mme Vieille-Marchiset (Inspectrice de l'Éducation Nationale)

M. Dodivers (maire de Blussans), M. Hirsch (maire de Villars-sous-Écot) Mme Cordier (conseillère municipale de Villars-sous-Écot)

Mme Mitanchey.

Secrétaire de séance : Mme Malugani.

Séance ouverte à 17h30

1. Installation du conseil d'école - Désignation du secrétaire de séance et approbation du PV du conseil d'école du 19 octobre 2021

Mme Malugani est désignée secrétaire de séance.

Le PV du conseil d'école du 19 octobre 2021 est approuvé à l'unanimité.

2. Inscription des nouveaux élèves pour l'année 2022/2023 ; visite de l'école

D'après le registre des naissances, 11 arrivées sont prévues en PS l'an prochain : 8 de Saint-Maurice-Colombier, 2 de Villars-sous-Écot et 1 de Blussans.

Les inscriptions ont lieu du lundi 7 au vendredi 18 mars 2022.

Une visite de l'école pour les nouveaux est prévue le **mardi 28 juin à 17h**

3. Effectifs pour la rentrée 2021/2022 – Retrait d'un poste pour la rentrée

Voici donc les effectifs prévisionnels pour l'an prochain :
(Ils ne tiennent pas compte des maintiens éventuels)

PS : 11

MS : 13

GS : 7

CP : 10

CE1 : 14

CE2 : 8

CM1 : 16

CM2 : 17

Soit un total de 96 élèves attendus à la rentrée. Une moyenne de 24 élèves par classe.

Les répartitions seront évoquées au dernier conseil d'école en fonction des inscriptions, des arrivées et des départs éventuels.

Une suppression de poste a été annoncée pour la rentrée 2022/2023, nous perdons donc un poste, une enseignante et nous passons de 5 à 4 classes.

Répartition possible avec fermeture de classe

PS/MS 11 + 13 = 24	GS/CP/CE1 7 + 10 + 6 = 23	CE1/CE2/CM1 8 + 8 + 7 = 23	CM1/CM2 9 + 17 = 26
-----------------------	------------------------------	-------------------------------	------------------------

Répartition possible sans fermeture de classe

PS/MS 11 + 13 = 24	GS/CP 7 + 10 = 17	CE1 14	CE2/CM1 8 + 12 = 20	CM1/CM2 4 + 17 = 21
-----------------------	----------------------	-----------	------------------------	------------------------

4. Evaluations nationales CP janvier 2022

Suite à la situation sanitaire, les évaluations CP prévues en janvier ont été reportées. La passation se fera du **7 au 18 mars 2022**. Le bilan sera donc fait lors du dernier conseil d'école en juin.

5. Elections des représentants des parents d'élèves : vote par correspondance / électronique

Par Arrêté du 19/08/2019, le directeur d'école peut décider, après consultation du conseil d'école, d'organiser le vote exclusivement par correspondance.

Après consultation du conseil d'école, celui-ci émet un avis favorable à l'unanimité pour l'année 2022/2023.

Les décrets d'application de la Loi RILHAC créant la fonction de directrice ou directeur d'école vont sortir dans quelques semaines. Un des articles de cette loi concerne la possibilité de vote électronique lors des élections futures des délégués des parents d'élèves.

Le MEN préparera l'application qui servira de support à ce vote à distance.

Madame la directrice souhaite connaître la position du Conseil d'école à ce sujet.

Question de monsieur Pouthier : Y aura-t-il possibilité de garder au moins le vote par correspondance en parallèle du vote électronique s'il se fait ?

Réponse : Nous devons attendre les décrets d'application et nous en aviserons mais si la possibilité en est donnée, pourquoi pas.

Le conseil d'école est plutôt favorable au vote électronique.

Nous en discuterons lorsque les décrets d'application seront sortis.

6. Sécurité à l'école

Mardi 08 mars 2022 : exercice incendie avec déclenchement manuel. Celui-ci a eu lieu sur le temps de récréation. Aucune enseignante n'a entendu l'alarme se déclencher dans l'école. Il faudrait peut-être étudier la possibilité de mettre un système sonore à l'extérieur du bâtiment.

7. Projets pédagogiques réalisés et à venir

Les projets pédagogiques annoncés au premier conseil d'école sont toujours d'actualité. Nous en ferons le bilan au dernier conseil d'école.

Le carnaval de l'école se tiendra le vendredi 18 mars après-midi.

Les GS/CP de Mme Perriguet et les CE1/CE2 se rendront à la Citédo pour un cycle natation du 2 mai au 9 juin, les lundis et jeudis (10 séances).

Les sorties de fin d'année prévues : sortie à la Damassine (Vandoncourt) pour les classes de Mmes Perriguet et Gallay. Sortie au NaturOparc (Hunawihr) pour les classes de Mmes Girardclos, Malugani et Vauclair.

La date et le contenu seront communiqués dès la confirmation des transports et des organismes.

8. Bilan financier de la coopérative scolaire

La coopérative présente un solde de **3565,96 €**.

Cette année, une régie d'avance de 150 € a été faite pour les enseignantes de chaque classe (soit 750 €). Les comptes seront réactualisés en fin d'année en fonction des dépenses de chaque classe.

Les comptes de l'école sont consultables par tous, sur demande auprès de la directrice de l'école.

9. Périscolaire / Association Grandir les pieds dans le Bié

Le périscolaire fera le bilan en fin d'année.

L'association « Grandir les pieds dans le Bié » : Un bilan sera fait en fin d'année. Une vente de chocolat devrait être mise en place avant les vacances d'avril et une kermesse en fin d'année.

10. Questions écrites des parents

Aucune question reçue

Mme Perriguy est sortie le jeudi 3 mars avec sa classe aux abords du stade municipal. Un chien a sauté la clôture (maison derrière la salle des fêtes) et les enfants ont pris peur. Aucun incident à déplorer.

Le chien a ensuite essayé de s'en prendre à un chien promené par un parent d'élève.

Un représentant des parents d'élèves nous indique que certains habitants ne vont plus se promener par là-bas par crainte et ils craignent également pour les enfants qui vont jouer sur le stade.

M. le maire de Saint-Maurice-Colombier va prendre contact avec le propriétaire du chien.

Mme la directrice rappelle la date du dernier conseil d'école.

Prochain Conseil d'Ecole le vendredi 24 juin 2022 à 17h30

Séance levée à 18h15

Fait à Saint Maurice Colombier, le 11 mars 2022.

La secrétaire de séance :

Mme Malugani



La présidente du conseil d'école :

Mme Vauclair

